

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS

ARRONDISSEMENT
D'APT

Séance du 29 juin 2005

COMMUNE
DE
PERTUIS

L'an **DEUX MILLE CINQ et le VINGT NEUF JUIN**, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à PERTUIS, en session ordinaire du mois de JUIN, sous la présidence de **Monsieur André BOREL, Maire**,

Mesdames, Messieurs, Roland ZORZAN, Rémy GRANGEON, Noëlle TRINQUIER, Lucette REYNAUD, Michel MAURIN, Thierry BRUNEAU, Antoine BERTHET, Michel CHANTANT, Michèle GAMET, **Adjoint**.

Josette BAILLY, Eric BANON, Jacques BARONE, Valérie BOUFFARD (arrivée à 18h42), Claude BOUSQUET, William COLOMBARD (arrivée à 18h57), Hélène FABER, Norbert FERRARA, Jean LADET, Henri LAFON, Elisabeth LOIERO, Michel MALBOS, Soraya MEKDAD, Anne-Catherine NISSE, Philippe POINBOEUF, Jean-Michel SERVANT, Elie VERDILLON, **Conseillers Municipaux**.

Objet :
Motion : Ligne à Grande Vitesse (LGV) Provence Alpes Côte d'Azur. Contribution de la commune au débat public. Décision du Conseil.

2005.DGS.63

Absents ayant donné procuration :

Christina BERARD à Roland ZORZAN

Nathalie CABANON à Noëlle TRINQUIER

Claude CARBO à Michel MAURIN

Marie-Ange CONTE à Jacques BARONE

Nadira HAMARD à Philippe POINBOEUF

Roger PELLENC à Henri LAFON

Réseau Ferré de France (RFF) étudie la possibilité de création d'une ligne nouvelle qui permettrait d'étendre le réseau ferré à grande vitesse, à l'Est de la Région, en direction de l'Italie.

Le débat public a été organisé afin de connaître les positions des différents acteurs, collectivités, associations et plus globalement la population, sur l'opportunité de ce projet et les modalités de son éventuelle réalisation.

Ce débat se déroule depuis le 21 février et a pris fin le 21 juin 2005.

Dans ce cadre, il m'apparaît important de faire connaître la position de la Commune de Pertuis.

La qualité de notre territoire doit en effet nous conduire à rechercher la préservation de cet environnement sensible. Nous devons aussi éviter d'ouvrir à nouveau les plaies causées par la LGV Méditerranée en Pays d'Aix et donc rejeter les scénarios empruntant le Val de Durance ou la Vallée de l'Arc.

.../...

Ce projet, qui apparaît opportun pour consolider la place du territoire aixois à l'échelle sud européenne, ne peut donc s'envisager que par l'utilisation du corridor ferré existant jusqu'à Marseille et sa prolongation en direction de l'Est.

Sans aucun impact sur l'urbanisation ou les territoires agricoles de la Communauté, ce scénario place Aix et Marseille en ligne avec Toulon et Nice et nous permet de bénéficier d'une desserte optimum.

LE CONSEIL MUNICIPAL
OÙ L'EXPOSE DE SON PRESIDENT

OPTE A L'UNANIMITE
(Messieurs BERTHET, COLOMBARD et MALBOS étaient absents au moment du vote)

pour le « scénario à deux axes de desserte Nord Marseille – Nord Toulon – Ouest Nice » et s'opposera à tout autre tracé.

Ainsi fait et délibéré par tous les membres présents qui ont signé au registre.
Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire,

André BOREL

Affiché le 4 juillet 2005
Transmis en Sous-Préfecture le
en 4 exemplaires

07 JUL. 2005